

M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec sympathie l'exposé du député d'York-Centre (M. Walker), car je me rends compte du problème croissant que pose l'examen approprié des travaux du gouvernement. L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a parlé de la nécessité d'examiner les dépenses du gouvernement, tâche qui incombe aux députés. C'est une tâche qu'il est difficile d'exécuter de façon satisfaisante et voilà pourquoi, le député d'York-Centre a présenté cette motion tendant à nommer des parlementaires membres des conseils d'administration des sociétés qui exécutent diverses tâches au nom de la Couronne.

Pour donner aux députés un aperçu de l'ampleur accrue de la tâche qui échoit à la Chambre dont les membres ne sont guère plus nombreux qu'auparavant, nous pouvons signaler qu'en 1867, l'administration centrale du gouvernement, y compris le Parlement, occupait les trois édifices de la colline. Bien entendu, ces trois édifices n'étaient pas aussi grands jadis qu'ils le sont maintenant. L'ancien édifice du Parlement même avait un étage de moins que l'édifice actuel et renfermait sa propre installation de chauffage.

Les dimensions des édifices de l'Est et de l'Ouest étaient environ la moitié de ce qu'elles sont actuellement et ces trois immeubles logeaient le Parlement et l'administration centrale complète de la fonction publique du gouvernement canadien à cette époque. Ce n'est que vers 1885 que le premier édifice renfermant des bureaux du gouvernement a été construit en dehors de la colline. Il s'agissait de l'édifice Langevin, rue Wellington, à l'intersection de la rue Elgin. Le seul autre immeuble non situé sur la colline et occupé par la fonction publique avant la première guerre mondiale était l'édifice Connaught, avenue Mackenzie. Le Musée, l'hôtel de la Monnaie et les Archives étaient construits, mais n'étaient pas occupés par des ministères de l'État.

Comparons cette situation avec celle qui est relevée dans certaines notes sur l'importance du gouvernement dans l'introduction du tome I du rapport Glassco à la page 19 où est décrite l'étendue des services actuels de l'État. A l'époque de sa publication, le rapport mentionne un nombre global de 116 ministères et organismes, les forces armées, 21 conseils statutaires, 42 sociétés et 29 agents, commissions ou conseils statutaires divers. Il signale qu'en 1960, la superficie des locaux occupés par le gouvernement atteignait 180 millions de pieds carrés, ce qui correspond à plus de 100 immeubles de la grandeur d'un stade de football et d'une hauteur de 28 étages; la valeur de ces biens immobiliers

[L'hon. M. Churchill.]

était estimée à quatre milliards. C'est l'espace qu'occupent le gouvernement et les sociétés de la Couronne et dont doivent tenir compte les députés dans l'examen des dépenses qui aujourd'hui se chiffrent entre 6 et 7 milliards de dollars par année.

Si nous allions adopter la proposition du député d'York-Centre recommandant de nommer des parlementaires aux conseils d'administration des sociétés de la Couronne, nous créerions un précédent chez les Parlements du Commonwealth car ce n'est pas ainsi que procèdent habituellement les Parlements des vieux dominions. Je sais gré au député de m'avoir donné l'occasion de considérer certaine documentation qu'il a recueillie sur le sujet pendant quelque deux années au cours desquelles il attendait que sa motion se fauille dans le *Feuilleton* jusqu'à ce qu'elle arrive en première place pour l'étude d'aujourd'hui.

Je désire me reporter tout d'abord à une lettre du Bureau du haut-commissaire du Commonwealth de l'Australie dont voici un extrait:

Le ministère des Postes a informé qu'en nul cas il n'existe de disposition prévoyant qu'un député agisse à titre de haut fonctionnaire ou de membre d'office auprès d'aucun conseil d'administration ou d'aucune commission relevant de la juridiction du ministère.

Le ministère du procureur général nous a avisés que les membres du Parlement du Commonwealth pouvaient faire partie de deux organismes, des dispositions étant prises à cet effet dans la loi qui a établi ceux-ci. Il s'agit de la Bibliothèque nationale de l'Australie et de l'Université nationale de l'Australie...

Dans le cas de l'Université nationale de l'Australie, la loi prévoit que le conseil se composera entre autres de deux membres du Sénat élus par le Sénat et de deux membres de la Chambre des représentants élus par la Chambre. Aucun membre du conseil ne reçoit de rémunération pour ses services au sein de cet organisme.

Puis il y a la correspondance du haut-commissaire de la Grande-Bretagne où l'on trouve ceci:

...l'affiliation à la plupart des bureaux de l'État ou à des conseils d'administration de sociétés appartenant au gouvernement exclut automatiquement un député des Communes de cette Chambre. Il ne pourrait normalement échapper à une telle exclusion en refusant un traitement puisque généralement les postes qui privent un député de l'exercice de ses droits politiques à la Chambre sont ceux qui comporteront ou pourraient comporter une rémunération.

C'était l'opinion qu'avait sur le sujet sir Henry Lintott. Dans sa correspondance, le haut-commissaire de la Nouvelle-Zélande traite également de cette question. Il écrit:

● (6.50 p.m.)

...ce n'est pas la coutume de nommer des membres en fonction de la Chambre des représentants à des postes non rétribués d'administrateurs de sociétés de la Couronne. J'incline à croire que